



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
Tél : 02.48.61.33.17  
E-mail : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 018-211800578-20260202-2026\_D\_02\_001-DE



Transmis à la Préfecture le - 3 FEV. 2026  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil : 26 janvier 2026

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, Mme Dorota JOBEZ

Mme Marie-Claude DEMASSE a été désignée secrétaire de séance.

## DELIBERATION n° 2026 – 001

Annule et remplace la délibération n°2025-064

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS RENATURATION ET ACCES PMR

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2025 – 064 concernant le dossier de demande de subvention DETR concernant la renaturation et l'accès PMR de la gendarmerie. Il s'avère que les montant sont erronés. En effet le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 194 000 € HT.

Le financement des travaux de la voie de desserte pourrait être financé ainsi qu'il suit :

Subvention DETR pour l'année 2026 (40%)	77 600 €
Fonds propre – Emprunt (60%)	116 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

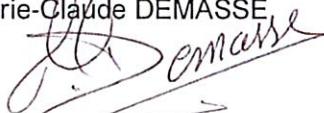
APPROUVE le plan de financement proposé pour la renaturation et l'accès PMR  
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,  
Marie-Claude DEMASSE





4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
Tél : 02.48.61.33.17  
E-mail : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 018-211800578-20260202-2026\_D\_02\_002



Transmis à la Préfecture le - 3 FEV. 2026  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil : 26 janvier 2026

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, Mme Dorota JOBEZ

Mme Marie-Claude DEMASSE a été désignée secrétaire de séance.



## DELIBERATION n° 2026 – 002

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009*

– art. 3

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé -dépenses d'investissement 2025 : 40 311 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », Restes à Réaliser 2024 et report 001)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10 077 € (<25% x 40 311 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 280 Matériel : 7 000 €

Opération 319 Prévention incendie : 3 077 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Marie-Claude DEMASSE



4 place de la Mairie  
 18370 Châteaumeillant  
 ☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 018-211800578-20260202-2026\_D\_02\_003-DE

*S2LO*



Transmis à la Préfecture le - 3 FEV. 2026  
 Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

À savoir  
 L'an deux mille vingt six, le deux février à dix-neuf heures,  
 le Conseil Municipal de la commune de  
 CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la  
 Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

À savoir  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de votants : 10

À savoir  
Date de convocation du conseil : 26 janvier 2026

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA,  
 Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES,  
 Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude  
 DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN,  
 Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD,  
 M. Stéphane CLAVEAU

À savoir  
Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel  
 DUMONT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno  
 MATHON

À savoir  
Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU,  
 M. Julien HURTAULT, Mme Dorota JOBEZ

À savoir  
 Mme Marie-Claude DEMASSE a été désignée secrétaire de  
 séance.

### DELIBERATION n° 2026 – 003

#### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET GENDARMERIE 2025

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget Gendarmerie de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	25 237.81	0.00	0.00	2 854 131.52	25 237.81	2 854 131.52
Opérations de l'exercice	75 319.52	0.00	4 553 579.07	1 308 895.68	4 628 898.59	1 308 895.68
<b>TOTAUX</b>	<b>100 557.33</b>	<b>0.00</b>	<b>4 553 579.07</b>	<b>4 163 027.20</b>	<b>4 654 136.40</b>	<b>4 163 027.20</b>
Résultats de clôture	100 557.33	0.00	390 551.87	0.00	491 109.20	0.00
RaR	0.00	0.00	1 526 729.00	0.00	1 526 729.00	0.00
Totaux cumulés	100 557.33	0.00	6 080 308.07	4 163 027.00	6 180 865.40	4 163 027.20
Résultats définitifs	100 557.33	0.00	1 917 281.07	0.00	2 017 838.40	0.00

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur CAIA, Adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique du budget Gendarmerie

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Gendarmerie de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

*Marie-Claude DEMASSE*



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
Tél : 02.48.61.33.17  
E-mail : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 018-211800578-20260202-2026\_D\_02\_004-DE

S2LO

Transmis à la Préfecture le - 3 FEV. 2026  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2026



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique

L'an deux mille vingt six, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Séance publique

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Séance publique

Date de convocation du conseil : 26 janvier 2026

Séance publique

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU

Séance publique

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, Mme Dorota JOBEZ

Séance publique

Mme Marie-Claude DEMASSE a été désignée secrétaire de séance.

## DELIBERATION n° 2026 – 004

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET GENDARMERIE

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

- Déficit de fonctionnement cumulé :	100 557,33 €
- Déficit d'investissement cumulé :	390 551,87 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Soit un déficit d'investissement de :	390 551,87 €
Dépenses engagées non mandatées :	1 526 729,00 €
Recettes à recevoir :	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0,00 €
Affectation du solde du déficit reporté c/002 :	100 557,33 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Claude DEMASSE



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
Tél : 02.48.61.33.17  
E-mail : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 018-211800578-20260202-2026\_D\_02\_005-DE

S2LO



3 FEV 2026

Transmis à la Préfecture le

Publié sur le site Internet de la commune le

- 4 FEV. 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 FEV 2026

L'an deux mille vingt six, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Séance du 3 FEV 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Séance du 3 FEV 2026

Date de convocation du conseil : 26 janvier 2026

Séance du 3 FEV 2026

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU

Séance du 3 FEV 2026

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE, M. Michel DUMONT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Séance du 3 FEV 2026

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, Mme Dorota JOBEZ

Séance du 3 FEV 2026

Mme Marie-Claude DEMASSE a été désignée secrétaire de séance.

## DELIBERATION n° 2026 – 005

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Gendarmerie 2026, qui s'équilibre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

## VOTE le Budget Principal 2026

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.  
Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

## Section de Fonctionnement

Dépenses : 161 531.69 €  
Recettes : 161 531.69 €

## Section d'Investissement

Dépenses : 4 713 788.87 €  
Recettes : 4 713 788.87 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Marie-Claude DEMASSE